

14300/19

(OR. en)

**VERSION PROVISOIRE**

PRESSE 63

PR CO 63

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3724<sup>e</sup> session du Conseil

**Éducation, jeunesse, culture et sport**

**Jeunesse, culture et sport**

Bruxelles, les 21 et 22 novembre 2019

Présidente **Hanna Kosonen**  
Ministre des sciences et de la culture

# P R E S S E

---

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

**SOMMAIRE<sup>1</sup>****POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

|                                                                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CULTURE .....                                                                                                                                                   | 4  |
| Résolution sur la dimension culturelle du développement durable .....                                                                                           | 4  |
| Forces, potentiel d'innovation et compétitivité au niveau mondial des secteurs européens de la culture, de la création et de l'audiovisuel - débat public ..... | 4  |
| SPORTS .....                                                                                                                                                    | 6  |
| Conclusions sur la lutte contre la corruption dans le sport .....                                                                                               | 6  |
| Conclusions du Conseil sur la protection des enfants dans le sport.....                                                                                         | 6  |
| Promouvoir la bonne gouvernance dans le sport .....                                                                                                             | 7  |
| Divers (21/11/2019) .....                                                                                                                                       | 8  |
| JEUNESSE.....                                                                                                                                                   | 10 |
| Conclusions sur l'animation socio-éducative dans le domaine numérique .....                                                                                     | 10 |
| Conclusions sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs .....                                                                                | 10 |
| Une vision pour l'animation socio-éducative en Europe - changement climatique, jeunesse et animation socio-éducative - débat public.....                        | 11 |
| Divers (22/11/2019) .....                                                                                                                                       | 12 |

<sup>1</sup> • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.  
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.  
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*ENVIRONNEMENT*

- Convention de Minamata: déchets de mercure..... 13
- Convention de Minamata: amalgames dentaires ..... 13
- Système d'échange de quotas d'émission: couplage avec la Suisse ..... 13

*JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES*

- Eurojust ..... 14

*AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

- Règles en matière de TVA sur le commerce électronique..... 14

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT****CULTURE****Résolution sur la dimension culturelle du développement durable**

Les ministres de la culture ont adopté une résolution sur la dimension culturelle du développement durable (document [13336/19](#)).

La résolution a pour finalité de renforcer la contribution de la culture au développement durable. Son adoption lancera un processus qui aboutira à un plan d'action sur la dimension culturelle du développement durable au niveau de l'UE. Ce plan sera élaboré par la Commission en coopération avec les États membres et devrait être inclus dans la future stratégie de l'UE pour la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030.

Ces dernières années, le Conseil et la Commission ont axé leur travail dans le domaine de la culture sur la promotion de la diversité culturelle ainsi que sur les aspects économiques, sociaux et extérieurs de la culture. Le Conseil met en œuvre des programmes de travail en faveur de la culture depuis 2002 et la Commission européenne a mis en œuvre l'agenda européen de la culture (2007) ainsi que le nouvel agenda européen de la culture (2018). Tenir les engagements en matière de durabilité constituerait une réponse du secteur au nouveau programme stratégique 2019-2024<sup>1</sup> adopté par les dirigeants de l'UE en juin. Dans le cadre de ce programme, ces derniers ont considéré que la durabilité revêt une importance capitale pour le modèle européen pour l'avenir et se sont engagés à investir dans la culture et le patrimoine culturel, qui sont au cœur de l'identité européenne.

**Forces, potentiel d'innovation et compétitivité au niveau mondial des secteurs européens de la culture, de la création et de l'audiovisuel - débat public**

Sur la base d'un document de réflexion de la présidence (document [13341/19](#)), les ministres de la culture ont tenu un débat public sur les points forts, le potentiel d'innovation et la compétitivité au niveau mondial des secteurs européens de la culture, de la création et de l'audiovisuel. Ils ont été invités à procéder à un échange de vues sur les questions suivantes:

- Parmi les défis auxquels sont confrontées les secteurs de la culture et de la création et plus spécifiquement l'industrie audiovisuelle, lesquels estimez-vous être les plus urgents, tant au niveau national qu'eupéen? Quels sont d'après vous les points forts les plus importants de ces industries?
- Quelles actions et mesures l'UE devrait-elle prendre en priorité pour renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale de manière durable dans le domaine de la création et de la distribution de contenus audiovisuels?

---

<sup>1</sup> [Un nouveau programme stratégique 2019-2024](#)

Les ministres ont recensé une série de défis importants pour les secteurs de la culture et de la création de l'UE. Parmi ces défis figurent la puissance de grands acteurs non européens et la quantité de données qu'ils contrôlent, qui nuisent à la concurrence. La fragmentation du marché européen, la difficulté d'accès au financement et la rapidité de la transformation numérique ont également été soulignés comme les principaux défis auxquels les secteurs de la culture et de la création sont confrontés.

Au cours de l'échange de vues, les ministres ont relevé quelques uns des principaux points forts des secteurs de la culture et de la création:

- grand potentiel de croissance
- capacité à fournir des contenus locaux
- production de qualité élevée
- diversité linguistique et culturelle

La plupart des participants au débat ont souligné que la coopération au niveau européen dans les domaines de la production et de la diffusion était essentielle pour renforcer la compétitivité des secteurs européens de la culture et de la création. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire de créer des conditions propices au bon fonctionnement des secteurs de la culture et de la création en adoptant des mesures législatives appropriées, en facilitant le financement, en développant les talents et en investissant dans les compétences numériques et la littératie numérique. Les ministres ont demandé que les financements de l'UE soient pleinement utilisés dans des programmes, tels qu'Erasmus, Horizon Europe et Europe créative. Certaines délégations ont donné des exemples d'incitations fiscales au niveau national pour les secteurs de la culture et de la création.

**SPORTS****Conclusions sur la lutte contre la corruption dans le sport**

Les ministres des sports ont adopté des conclusions sur la lutte contre la corruption dans le sport (document [13349/19](#) + [COR 1](#)). La lutte contre la corruption dans le sport est une priorité de la présidence finlandaise du Conseil. Les conclusions visent principalement à suggérer de quelle manière l'UE et ses États membres et le mouvement sportif peuvent contribuer à garantir l'intégrité et l'équité dans le sport. Elles font le constat que si le phénomène de la corruption dans le sport n'est pas nouveau, l'UE ne s'est pas dotée d'une approche globale en ce qui concerne les mesures de lutte contre la corruption dans le domaine du sport.

Bien que la lutte contre la corruption dans le sport ne soit pas mentionnée dans les traités, la corruption est mentionnée dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) comme faisant partie des "domaines de criminalité particulièrement grave revêtant une dimension transfrontière". En outre, le TFUE dispose que l'action de l'UE vise à "développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives".

**Conclusions du Conseil sur la protection des enfants dans le sport**

Les ministres ont également adopté des conclusions sur la protection des enfants dans le sport (document [13351/1/19](#)). La promotion du sport auprès des enfants et des jeunes et la création d'un environnement sportif sûr font partie des priorités essentielles de la présidence finlandaise.

Les conclusions couvrent aussi bien la protection des enfants que la promotion de leur bien-être. Le document recense un certain nombre de mesures et d'initiatives qui peuvent être prises ou développées pour assurer que les enfants soient protégés dans le sport contre les préjudices, les maltraitances ou la négligence sur le plan physique ou émotionnel. Les États membres, la Commission et les organisations sportives sont invités à participer activement à l'élaboration de ces mesures et initiatives et à coopérer davantage entre eux.

**Promouvoir la bonne gouvernance dans le sport**

Les ministres ont tenu un débat public sur la bonne gouvernance dans le sport qui s'appuiera sur un document de réflexion de la présidence (document [13355/19](#)). Ils ont été rejoints par **Witold Banka**, président de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et ancien ministre du sport de la Pologne, qui sera invité en tant qu'orateur. Le débat a essentiellement porté sur deux questions:

- Comment les pouvoirs publics et le mouvement sportif peuvent-ils coopérer au niveau de l'UE et des États membres pour intensifier et encourager la bonne gouvernance dans le sport?
- Quels avantages une coopération au niveau de l'UE peut-elle procurer en termes de promotion de la bonne gouvernance dans le sport?

Les ministres sont convenus que la coopération tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, ainsi que le partage de bonnes pratiques étaient essentiels pour parvenir à une bonne gouvernance dans le sport. Ils ont souligné que les organisations sportives devaient également être encouragées à coopérer. Les ministres ont insisté sur la nécessité d'assortir les fonds publics destinés aux activités des organisations sportives de conditions afin d'inciter lesdites organisations à mettre en œuvre des codes de conduite et de travailler dans un esprit de transparence. Certaines délégations ont également suggéré de mettre en œuvre des programmes de formation et de fournir des conseils aux dirigeants d'organismes sportifs. Les ministres ont insisté pour que les fonds provenant du programme Erasmus soient utilisés pour promouvoir la bonne gouvernance dans le sport. Ils ont recensé un certain nombre d'avantages que la coopération au niveau national et européen pourrait apporter à la bonne gouvernance dans le sport:

- introduction de normes communes
- influence exercée sur les organismes sportifs internationaux pour qu'ils adoptent des codes de conduite et des règles de transparence
- contribution à la lutte contre le trucage de matchs, la corruption, le racisme et la discrimination

**Divers (21/11/2019)**

1. L'Estonie a fourni des informations sur la désignation de Tartu en tant que Capitale européenne de la culture 2024 (document [13557/19](#)).
2. L'Autriche a informé les ministres au sujet de la sélection de la Capitale européenne de la culture 2024 au niveau national (document [14094/19](#)).
3. La délégation bulgare a fourni des informations concernant la restitution d'objets archéologiques à la Bulgarie vue en tant que bonne pratique en matière de protection et de préservation du patrimoine culturel (document [13945/1/19 REV 1](#)).
4. La France est intervenue sur le thème des droits voisins des éditeurs et agences de presse à l'ère numérique (document [13740/19](#)).
5. La délégation italienne a présenté une note d'information intitulée: "Renforcer le rôle de la culture pour l'avenir de l'Europe suppose que le mot "culture" apparaisse dans l'intitulé du portefeuille de la commissaire désignée Gabriel" (document [13921/19](#)).
6. Le représentant des États membres de l'UE formant le trio de présidences en exercice au sein du Conseil de fondation de l'AMA a informé les ministres au sujet des réunions suivantes de l'AMA: Comité exécutif, cinquième conférence mondiale sur le dopage dans le sport et Conseil de fondation, qui se sont tenues à Katowice, Pologne, du 4 au 7 novembre 2019 (document [13853/19](#)).
7. La future présidence croate a présenté son programme de travail dans le domaine de la culture et du sport.

Les principales priorités dans le domaine de la culture seront les suivantes:

- la gestion des risques dans le domaine du patrimoine culturel
- la littératie médiatique dans un monde en constante mutation
- la mobilité en tant que vecteurs des secteurs de la culture et de la créativité
- Programme "Europe créative" pour la période 2021-2027

Dans le domaine du sport, la présidence croate a présenté les priorités suivantes:

- certifications et compétences liées au sport pour les entraîneurs

- rôle et influence des médias dans le sport
- coordination des positions de l'UE pour les sessions de l'AMA
- promotion des négociations sur les programmes pluriannuels (Erasmus + Sport)

**JEUNESSE****Conclusions sur l'animation socio-éducative dans le domaine numérique**

Les ministres ont adopté des conclusions sur l'animation socio-éducative dans le domaine numérique (document [12681/19](#) + [COR 1](#)) dont l'objectif principal est de contribuer à combler le fossé numérique entre les jeunes. Elles recensent une série de mesures visant à faire un meilleur usage des technologies numériques dans le domaine de l'animation socio-éducative et à aider les animateurs socio-éducatifs dans leurs activités. Les États membres et la Commission sont invités à prendre ces mesures et à les appliquer.

L'animation socio-éducative englobe diverses activités sociales, culturelles, éducatives et sportives menées avec, par et pour les jeunes en dehors du système éducatif traditionnel. Ces activités sont gérées par des travailleurs et des animateurs de jeunesse professionnels ou bénévoles. La valeur de ces activités a été reconnue dans les conclusions du Conseil sur l'animation socio-éducative<sup>1</sup>. Par ailleurs, le Conseil a adopté des conclusions sur l'animation socio-éducative intelligente<sup>2</sup>, dans lesquelles il souligne l'importance que revêt l'utilisation des technologies numériques dans le travail avec les jeunes.

**Conclusions sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs**

Les ministres ont adopté aussi des conclusions sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs (document [13595/1/19](#)). Le Conseil et les ministres ont reconnu dans ces conclusions que l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs devraient être adaptées afin de répondre aux besoins et aux conditions propres à chaque État membre. Ils soulignent dans le même temps qu'il existe au sein de l'UE une perception commune des besoins en matière d'éducation et de formation des animateurs socio-éducatifs. Le texte invite la Commission et les États membres à continuer d'étudier les moyens d'améliorer les systèmes actuels d'éducation et de formation des animateurs socio-éducatifs.

Les conclusions tiennent compte de la résolution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, qui a été adoptée par le Conseil en 2019<sup>3</sup>. Cette résolution invite les États membres et la Commission à soutenir l'amélioration de la qualité de l'animation socio-éducative aux niveaux local, régional, national et européen, et notamment de la formation des animateurs socio-éducatifs.

---

<sup>1</sup> [Conclusions du Conseil sur la contribution de l'animation socio-éducative de qualité au développement, au bien-être et à l'inclusion sociale des jeunes](#)

<sup>2</sup> [Conclusions du Conseil sur l'animation socio-éducative intelligente](#)

<sup>3</sup> [Résolution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027](#)

**Une vision pour l'animation socio-éducative en Europe - changement climatique, jeunesse et animation socio-éducative - débat public**

Les ministres ont tenu un débat sur la manière dont l'animation socio-éducative peut intégrer les principales préoccupations des jeunes, en particulier le changement climatique. Le document de travail ( [13398/19](#)), élaboré par la présidence, contenait trois questions :

- Comment pouvons-nous renforcer les capacités de l'animation socio-éducative à répondre aux défis émergents auxquels font face les jeunes dans le contexte du changement climatique?
- Comment l'animation socio-éducative pourrait-elle soutenir les jeunes dans le cadre de leur activisme en faveur du climat et en vue de construire un avenir durable?
- Le changement climatique est un défi transsectoriel. Comment le secteur de la jeunesse peut-il agir en tant que partenaire dans le cadre d'une coopération transsectorielle?

Le débat a débuté par une déclaration de M<sup>me</sup> Sara Nyman, vice-présidente du Conseil national finlandais de la jeunesse. M<sup>me</sup> Sara Nyman a déclaré aux ministres que le changement climatique affectait profondément la vie des jeunes et a vivement encouragé les autorités publiques à écouter les jeunes partout en Europe et à intégrer l'éducation au climat dans les programmes scolaires.

Les ministres sont convenus que pour renforcer la capacité de l'animation socio-éducative à répondre au changement climatique, il fallait que tous les animateurs socio-éducatifs puissent bénéficier d'une éducation et d'une formation de haut niveau sur les questions environnementales et le développement durable. Ils ont également souligné qu'il importait d'utiliser davantage les outils numériques, de financer les programmes d'éducation non formelle, y compris les questions environnementales dans l'éducation à tous les niveaux, et de soutenir les programmes de mobilité.

Sur la question de l'aide apportée aux jeunes dans leur activisme en faveur du climat, les ministres ont recensé les mesures suivantes :

- sensibiliser les jeunes aux menaces environnementales
- promouvoir un style de vie sobre en carbone et durable
- associer les jeunes à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques

Les ministres ont également souligné l'importance de la coopération intersectorielle aux niveaux local, régional, national et à l'échelle de l'UE et de la prise en compte des questions environnementales dans tous les domaines d'action.

**Divers (22/11/2019)**

1. La délégation portugaise a communiqué des informations sur les conclusions de la Conférence mondiale 2019 des ministres chargés de la jeunesse et du Forum de la jeunesse "Lisboa + 21" – Lisbonne, 22 et 23 juin 2019 (document [13734/19](#)).
2. La Lituanie a informé les ministres au sujet du 4<sup>e</sup> forum de la jeunesse du Partenariat oriental, qui marque le dixième anniversaire du Partenariat oriental dans le domaine de la jeunesse (Vilnius, Lituanie, 19 juin 2019) (document [13950/19](#)).
3. La future présidence croate a présenté son programme de travail dans le domaine de la culture et du sport:
  - possibilités offertes aux jeunes dans les zones rurales et isolées
  - sensibilisation au secteur de la jeunesse par l'information et le renforcement des ressources
  - promotion du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse
  - poursuite des travaux concernant le programme "Corps européen de solidarité" après 2020

**AUTRES POINTS APPROUVÉS****ENVIRONNEMENT****Convention de Minamata: déchets de mercure**

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors de la troisième réunion de la conférence des parties à la convention de Minamata sur le mercure, en ce qui concerne l'adoption d'une décision concernant les seuils pour les déchets de mercure.

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption (13705/19, 13479/19).

**Convention de Minamata: amalgames dentaires**

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors de la troisième réunion de la conférence des parties à la convention de Minamata sur le mercure, en ce qui concerne l'adoption d'une décision concernant l'élimination progressive de l'utilisation des amalgames dentaires.

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption (13706/19, 13480/19).

**Système d'échange de quotas d'émission: couplage avec la Suisse**

Le Conseil a adopté une décision concernant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'UE et la Confédération suisse sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, en vue de la modification des annexes I et II dudit accord ([13683/19](#), [13327/19](#)).

Lors de sa réunion du 5 décembre 2019, le Comité mixte devrait adopter une décision concernant la modification des annexes I et II de l'accord. Une fois que le comité mixte aura modifié les annexes, il sera considéré que les conditions du couplage énoncées dans l'accord sont réunies et que, par conséquent, l'UE devrait notifier son instrument d'approbation à la Confédération suisse. L'accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant l'échange des instruments de ratification ou d'approbation par les parties.

**JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**

**Eurojust**

Le Conseil a approuvé l'élection de M. Meyer-Cabri en tant que vice-président d'Eurojust (document [13789/19](#)). M. Meyer-Cabri, membre national pour l'Allemagne, a été réélu à l'unanimité par le collège d'Eurojust. Il exerce les fonctions de vice-président depuis 2016.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse d'Eurojust](#).

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

**Règles en matière de TVA sur le commerce électronique**

Le Conseil a adopté deux séries de règles relatives à l'application de la TVA dans le secteur du commerce électronique:

- directive concernant les dispositions relatives aux ventes à distance de biens et à certaines livraisons intérieures de biens (document [8010/19](#))
- règlement d'exécution du Conseil concernant les livraisons de biens ou les prestations de services au moyen d'interfaces électroniques (document [8011/19](#))

Ces dispositions sont complétées par le cadre réglementaire global en matière de TVA applicable au commerce électronique qui a été adopté en décembre 2017 et deviendra applicable en janvier 2021.

---